

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 347

présenté par
M. Hetzel et M. Reiss

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 14 par les mots :

« , à l'exception de leur propre fratrie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

S'agissant des possibilités de transfert, il faut introduire une limite tenant à la famille.